SYNDICAT D'INITIATIVE DE
JAMBES
&ENVIRONS

UNE BALADE DU BOIS BRÛLÉ... AU FORT DE DAVE

À PROXIMITÉ Parking à proximité
de la rue du Bois de Wellenne
Durée : ± 2h00
Longueur du parcours : 6 km

www.sijambes.be
081 24 64 43

Éditeur responsable : Jean-Paul Noel - Avenue Jean Materne, 162 - 5100 Namur (Jambes)

Départ à proximité de la rue du Bois de Wellenne (voir plan ci-contre).

Il s'agit ici d'une randonnée de 6 km. Au programme, le bois communal du Sart-Hulet, la traversée du « Bois Brûlé » et un regard sur le Fort de Dave.

Afin de préserver la qualité biologique des endroits que vous traversez, il convient de

RESTER SUR LES SENTIERS

RESPECTER
les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS
propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

RAMENER SES DÉCHETS
ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET
respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN
le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment.

Le bois communal du Sart-Hulet

Le bois communal du Sart-Hulet s'étend sur une surface d'une dizaine d'hectares et se situe entre la voie de chemin de fer Namur-Luxembourg, le Bois brûlé à Erpent, le lotissement du Sart-Hulet et le domaine militaire (Polygone du Génie) à Jambes. L'ensemble est constitué d'une forêt feuillue diversifiée (coupée en son centre par la rue du Sart-Hulet) et d'une friche herbacée ouverte, abritant plusieurs espèces botaniques intéressantes. Très fréquenté par le public, le bois est sillonné de nombreux chemins et pistes tracés par l'usage. Soumis au régime forestier, le peuplement est géré par la Division de la Nature et des Forêts du Service Public de Wallonie et se prête bien à une approche didactique du milieu forestier.
En effet, la strate forestière comporte bon nombre des espèces commerciales exploitées dans les forêts wallonnes et le sous-bois se compose d'une grande variété d'arbustes et de plantes herbacées utiles à la faune locale.

Forêt domaniale du Bois Brûlé

La Forêt Domaniale « Le Bois Brûlé » dépend du Département de la Nature et des Forêts - DNF, qui met en œuvre le code forestier, les lois sur la conservation de la nature, sur les parcs naturels, sur la chasse et sur la pêche en concertation avec les milieux concernés. Ce domaineprésente une riche faune et flore. Cette dernière comprend des sapins, chênes, frênes et biend'autres essences. Pour s'y promener en toutes sécurité, il est indispensable de vérifier les dates de chasses et battues qui sont encore autorisées jusque mi-février de chaque année. Pour s'en assurer vous pouvez contacter la Direction de la Chasse et de la Pêche (à Jambes) -081/33 58 50. Le panneau didactique (voir ci-contre), reprend quelques recommandationsreprises également à la fin du document.

Fort de Dave

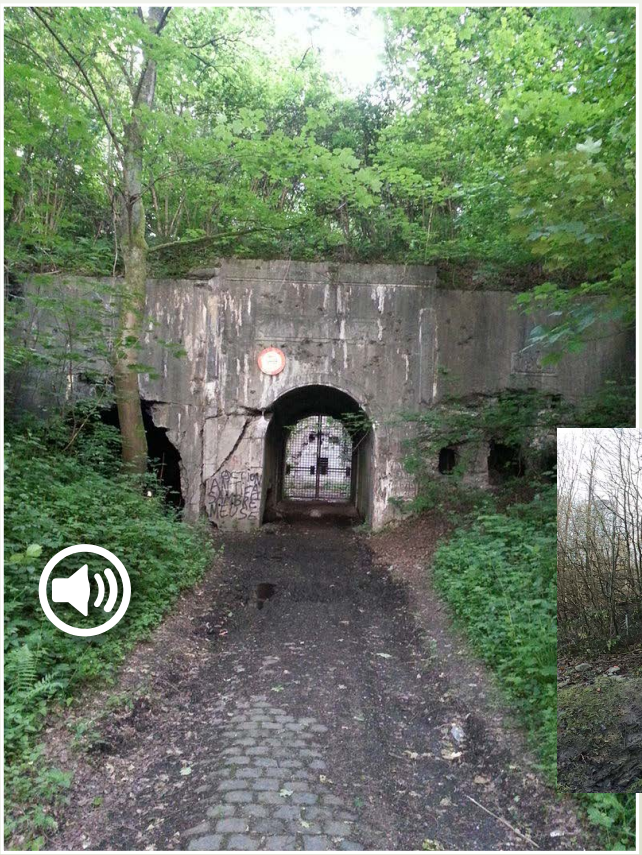

Le Fort de Dave est un des neuf forts composant la position fortifiée de Namur établie à la findu XIX^{e} siècle en Belgique. Selon les plans du général Brialmont, ce fort fut construit entre 1888 et 1892. Contrairement aux forts français construits à la même époque par Séré de Rivières, ce fort était en béton non-armé, nouveau matériau pour l'époque, au lieu de maçonnerie. Lors du siège de Namur, en août 1914, le fort est lourdement bombardé par l'artillerie allemande. Le fort de Dave fut remis àniveau en 1930 dans l'espoir de prévenir ou ralentir une éventuelle attaque allemande. En 1940, il est attaqué le 15 mai et est capturé 9 jours plus tard. Actuellement, le fort est laissé à l'abandon (pour en savoir plus : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fort_de_Dave).